



CHARTE DE COMPORTEMENT

Riche de près de 4000 licenciés et fort de 23 sections sportives, l'Aviron Bayonnais omni-sports, club plus que centenaire au passé prestigieux, a toujours su prendre appui sur des valeurs humanistes fortes pour aller de l'avant et surmonter tous les moments difficiles et toutes les heures sombres de son existence. Mettant en avant sa mission sociale, le club a toujours su favoriser une pratique saine et protéger l'intégrité morale et physique de ses licenciés ainsi que leur intimité, notamment auprès des plus jeunes et des plus fragiles d'entre eux.

Fier de la diversité de ses sociétaires, le club accueille aujourd'hui parmi ses licenciés plus de 48% de jeunes de moins de 18 ans et près de 39% de sportives féminines, et offre à toutes et tous les meilleures conditions de pratique. Dépassement de soi dans l'effort, épanouissement personnel, confiance en soi et esprit d'équipe, autant de qualités acquises auprès d'éducateurs dévoués et acquis à leur mission sociale.

Afin de ne pas se limiter à de vains discours mais au contraire avec la volonté d'affirmer ses valeurs, le club peut avancer avec sérénité et fierté en s'appuyant résolument et sans réserve sur le **Code du sport** et sur le dispositif général étatique de protection des sportifs "**Pour un sport sans violence**", sur les préconisations de l'association "Colosse aux pieds d'argile" dont il est membre, ainsi que sur des règles de comportement qui lui sont propres et qui se retrouvent dans une véritable "**charte de comportement**", socle commun qui protège autant le licencié que l'éducateur et sur lequel chacun peut se retrouver. Enfin un référent sera désigné au sein du club et formé afin de promouvoir une politique exemplaire en ce domaine. Une cellule d'écoute comprenant ce référent et au minimum une femme sera mise en place.

Cette charte dépasse le simple aspect du sport sans violence pour défendre et promouvoir une véritable attitude générale de respect mutuel dans les relations et de fierté d'appartenance au club de l'Aviron Bayonnais, quelle que soit la discipline pratiquée, et de porter les couleurs "bleu et blanc". Elle s'applique à toutes et tous (administrateurs, dirigeants, éducateurs) et chacun doit adhérer à son esprit et partager ses préconisations. Dans cet esprit, chaque dirigeant ou éducateur appose sa signature sur cette **Charte de comportement au sein de l'Aviron Bayonnais**.

Bayonne, le 26 novembre 2021.

Le secrétaire général
Bernard BEHOTEGUY

Le président
Laurent IRAZUSTA

CHARTRE de COMPORTEMENT POUR LES DIRIGEANTS, ÉDUCATEURS et LICENCIÉS



Références : - article L. 141-3 du Code du sport.
- charte d'éthique et de déontologie
du sport français.

L'AVIRON BAYONNAIS, association sportive créée en 1904, s'appuie aujourd'hui sur un héritage construit génération après génération par des dirigeants, des éducateurs et des sportifs animés de valeurs fortes et fiers des couleurs de leur club « bleu et blanc ». Cet héritage doit être respecté par les femmes et les hommes d'aujourd'hui, socle commun sur lequel chacun, à la mesure de ses qualités et de son engagement, peut se retrouver dans une communauté humaine forte et ambitieuse. L'acceptation de règles de comportement partagées collectivement peut préserver l'unité du club et renforcer la « maison commune ».

I- CONNAÎTRE et FAIRE CONNAÎTRE L'HISTOIRE du CLUB

II- SOUTENIR et FAVORISER L'UNITÉ du CLUB

III- PROSCRIRE TOUTE FORME de VIOLENCE

IV- RESPECTER LES JUGES et LES ARBITRES

V- PRÉVENIR TOUTE VIOLENCE à CARACTÈRE SEXUEL



BIEN VIVRE ENSEMBLE UN SPORT EXEMPLAIRE !

I – CONNAÎTRE et FAIRE CONNAÎTRE L'HISTOIRE du CLUB

Déclaration du 5 mars 1909. L'AVIRON BAYONNAIS.
Favoriser tous les sports et en particulier celui de l'aviron. Siège social à Bayonne (Basses-Pyrénées), Café-Brasserie, 1^{er} étage.

Éléments de langage et leviers d'action

- Les dates importantes de l'histoire du club et de ses sections (création 1904, rugby 1906, pelote basque 1912, athlétisme 1919, tennis 1922, cyclisme 1931...).
- Le respect des formes administratives (affiliation à l'USFSA en 1907, association loi 1901 en 1909...).
- L'environnement local et les conditions de création (scission d'un groupe de rameurs de la Société nautique, pratique du rugby au sein de l'équipe du lycée de Marracq « Les Montagnards » dès 1897, les derbys entre clubs bayonnais et autres, le port du béret au rugby...).
- Le choix des couleurs bleu et blanc, la mascotte Pottoka du rugby, la Peña Baïona.
- Les lieux où s'est forgée l'âme du club (1^{er} étage du café du théâtre, garage de la Nive, terrain de rugby de Hardoy, piscine, trinquet, stade municipal des sports, vélodrome...).
- Le lourd tribut payé par le club pendant les deux guerres mondiales et autres opérations (équipe de rugby de 1913, monument aux morts de l'Aviron Bayonnais, hommage rendu aux sportifs du club morts pour la France à l'occasion du 11 novembre...).
- Les femmes et les hommes qui ont fait grandir le club au plan sportif : Fernand FORGUES, Harry Owen ROË, frères BEHOTEGUY, Jean DAUGER, Maurice CELHAY, J.-B. GARAT, frères UNHASSOBISCAY, Alfred SUBRECHICOT, Léo HOURDILLE, André SUHUBIETTE, Jeanne PEYRÉ, Jacques SORIN, Françoise AULANIER, Henri CRUTCHET...

Mot clé

UNE HISTOIRE PRESTIGIEUSE

II – SOUTENIR et FAVORISER L'UNITÉ du CLUB



Éléments de langage et leviers d'action

- Les quatre entités administratives (AB omnisports, AB rugby pro, AB rugby association, AB football club) portent le même maillot bleu et blanc.
- Une histoire commune telle qu'elle apparaît sur le monument aux morts qui portent des noms et prénoms, sans autre précision de pratique sportive.
- Le 11 novembre, une journée du souvenir qui rassemble l'ensemble des structures du club et l'ensemble des sections.
- Le rôle pédagogique d'une « salle des trophées » reconstituée et aménagée en lieu de mémoire.
- La rédaction d'un historique du club, commun à toutes les entités et toutes les sections et largement distribué, comme socle unique du passé prestigieux du club.
- L'affichage d'un code vestimentaire (cravate du club) lors des manifestations importantes ou symboliques (AG, 11 novembre...).
- L'action fédératrice des manifestations (conférences, projections...) organisées par l'Union des anciens (UAAB).
- La participation croisée des différents présidents aux réunions importantes (AG...).



Mot clé

UNE HISTOIRE COMMUNE

III – PROSCRIRE TOUTE FORME DE VIOLENCE

Éléments de langage et leviers d'action

- Le club accueille tout licencié sans distinction aucune de genre et d'origine et s'interdit toute discrimination.
- Les dirigeants et les animateurs s'interdisent toute invective ou tout comportement outrancier tant en gestes qu'en paroles.
- Les animateurs et les éducateurs proposent et développent des méthodes de pratique et d'entraînement tenant compte de la personnalité de chaque licencié.
- En réunion, les dirigeants prônent des attitudes responsables et respectueuses de l'opinion d'autrui.
- Les débats entre dirigeants s'interdisent toute attaque personnelle.
- Les activités sportives proposées au club recherchent l'affirmation et le dépassement de soi et développent force, courage et abnégation hors tout recours à la violence physique ou à la pression morale.



Mot clé

UNE HISTOIRE d'ACCUEIL et de PARTAGE

IV- RESPECTER les JUGES et les ARBITRES

Éléments de langage et leviers d'action

- Toute décision du corps arbitral à l'encontre d'une équipe ou d'un individuel fait foi et est respectée sans commentaire douteux.
- L'apprentissage raisonné des diverses règles de pratique sportive permet aux jeunes licenciés de comprendre et de s'approprier ces règles.
- L'intégration des règlements sportifs dans les programmes d'entraînement concourt à une meilleure compréhension des nécessités d'arbitrage.
- La sensibilisation « Tous arbitres » permet la compréhension par les sportifs du respect des juges et arbitres.



Mot clé

UNE HISTOIRE SOLIDAIRE

V- PRÉVENIR TOUTE FORME de VIOLENCE à CARACTÈRE SEXUEL

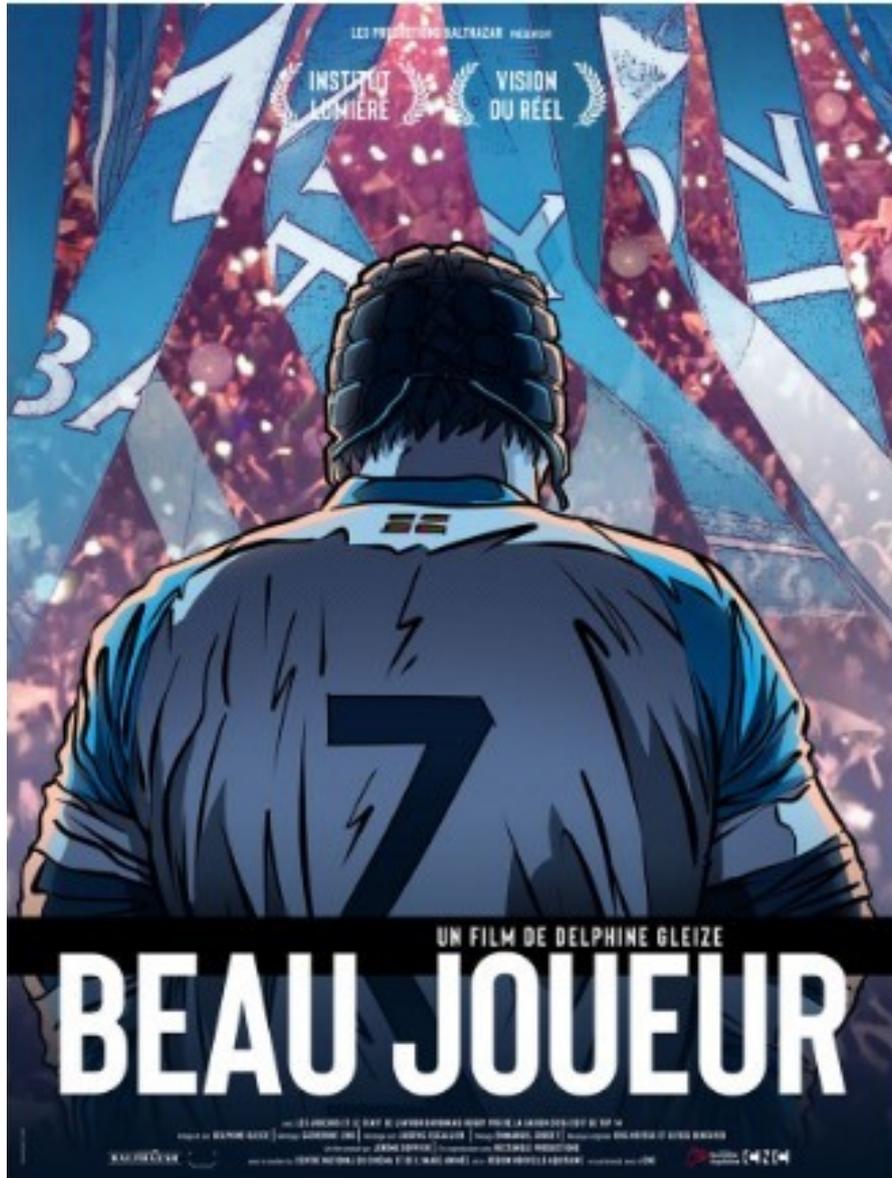
Éléments de langage et leviers d'action

- La bise doit rester un geste d'affection réservé au milieu familial.
- Un jeune mineur licencié, garçon ou fille, n'est jamais laissé seul en compagnie d'un adulte.
- Toute plaisanterie à caractère sexuel devant un auditoire de jeunes mineurs licenciés est mal venue et inopportune.
- Toute observation ou tout commentaire à caractère sexiste à l'encontre de jeunes femmes ou de jeunes filles licenciées (aspect physique, tenue vestimentaire...) est à proscrire.
- Toute allusion ou tout commentaire relatif au genre ou à l'orientation sexuelle d'un licencié n'est pas acceptable, tant de la part d'un éducateur qu'entre les jeunes entre eux.
- L'information administrative et l'affichage réglementaire relatifs aux violences faites aux femmes et à l'enfance en danger (tél **119**) sont installés et visibles.
- La prise de photos de licenciés mineurs est encadrée par le club et nécessite l'autorisation parentale. En aucun cas, une photo n'est prise à l'insu d'une personne.
- Des tenues de sport adaptées à la discipline et si possible uniformes sont privilégiées. Il convient d'expliquer qu'une tenue négligée ou provocante est dégradante pour la personne et nuit à l'image du club.



Mot clé

UNE HISTOIRE RESPECTUEUSE DES VALEURS HUMAINES



Rédaction/illustration Bernard BEHOTEGUY